

Révolution tranquille

Révolution tranquille

Description de cette image, également commentée ci-après

La centrale hydroélectrique Manic-5, une voiture du métro de Montréal et l'Exposition universelle de 1967

Résultat Adoption des principes de l'État-providence, sécularisation de l'état, début du nationalisme contemporain québécois

Chronologie 5 juillet 1960 Jean Lesage devient premier ministre du Québec

24 mars 1961 Création de l'Office de la langue française

6 juillet 1962 Création de la Société générale de financement

1963 Deuxième vague de nationalisation de l'électricité

13 mai 1964 Création du ministère de l'Éducation

15 juillet 1965 Création de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de la Régie des rentes du Québec

14 octobre 1966 Ouverture du métro de Montréal

21 avril 1967 Début de l'Exposition universelle de Montréal

24 juillet 1967 Le président français Charles de Gaulle s'exclame « Vive le Québec libre ! »

1967 et 1968 Création des polyvalentes, des cégeps et de l'Université du Québec

26 octobre 1968 Fondation du Parti québécois

modifier Consultez la documentation du modèle

Logo du 50e anniversaire de la Révolution tranquille, créé par le gouvernement du Québec en 2010.

La Révolution tranquille est une période dans lequel le gouvernement Lesage intervient. Celui-ci intervient dans tous les domaines. Cette période rempli de changement permet au Québec de combler son retard face aux autres pays et de devenir le Québec qu'on connaît aujourd'hui.

Entre d'autres mots, la Révolution tranquille désigne une période de l'histoire contemporaine du Québec regroupant essentiellement les années de la décennie 1960. Elle est notamment caractérisée par une réorientation de l'État québécois qui adopte les principes de l'État-providence, la mise en place d'une véritable séparation de l'Église catholique et de l'État, et la construction d'une nouvelle identité nationale québécoise, qui s'écarte du nationalisme traditionnel canadien-français<sup>1</sup>.

Cette appellation est la francisation de l'expression Quiet revolution, utilisée pour la première fois par un journaliste du Globe and Mail, un quotidien torontois, quelques semaines après l'élection de 1960<sup>2</sup>.

La Révolution tranquille constitue une rupture importante dans l'histoire du Québec, mais résulte d'une évolution séculaire entreprise à partir du XIXe siècle par le double processus d'industrialisation et d'urbanisation. La rupture avec la tradition est accélérée par les débats intenses qui ont cours durant les années 1950, selon l'historien Paul-André Linteau<sup>3</sup>.

## Sommaire

### 1 Caractéristiques générales

### 2 Précurseurs de la Révolution tranquille

#### 2.1 L'après-guerre au Québec

#### 2.2 Le contexte occidental des années 1960

### 3 Politique

#### 3.1 Nationalisme

### 4 Société

#### 4.1 Religion

#### 4.2 Éducation

#### 4.3 Économie

## 5 Culture

### 5.1 Littérature

## 6 Bibliographie

## 7 Notes et références

## 8 Voir aussi

### 8.1 Articles connexes

### 8.2 Liens externes

## Caractéristiques générales

La Révolution tranquille propose une recomposition de la modernité. Elle s'articule autour de quatre grandes orientations qui marquent un changement de cap par rapport aux orientations traditionnelles qui ont guidé le Québec durant la période précédente appelée « Grande Noirceur ».

D'abord, elle met en place une réorganisation totale de l'appareil étatique québécois, dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions. Cette réorganisation est caractérisée par la création de nouveaux programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux, l'établissement d'un système scolaire plus centralisé, la création d'instruments d'intervention en matière économique, l'établissement d'une politique culturelle ainsi que la mise en place d'une politique étrangère québécoise dans les domaines de compétence qui lui sont reconnues par la constitution canadienne.

Ensuite, la Révolution tranquille marque une réconciliation entre le discours du Parti libéral du Québec (PLQ) et les mouvements nationalistes traditionnels. Le PLQ de Jean Lesage se démarque de celui d'Adélard Godbout en intégrant l'affirmation collective des francophones comme « vecteur principal des transformations de la société québécoise »<sup>3</sup> mises de l'avant durant cette période.

La conversion de l'État québécois aux principes de l'État-providence marque également la fin du cléricanisme dans le domaine social, qui est transformé par le remplacement du clergé de la

direction des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux par une nouvelle technocratie laïque. Cette rupture s'accompagne d'une défection massive au sein du clergé catholique, qui affaiblit encore davantage la position de l'Église dans la société<sup>3</sup>.

Enfin, l'ensemble des réformes de cette période est marqué sous le sceau d'une certaine urgence. Les réformes sont menées à un « rythme intense et concentré », mais cette effervescence caractéristique des changements de régime provoque une réaction d'aliénation chez une partie des électeurs, réaction qui sera exploitée par l'Union nationale lors de la campagne électorale de 1966 et qui provoquera la défaite du Parti libéral. Le gouvernement suivant, celui de Daniel Johnson (père), choisira de ne pas remettre en question les réformes entreprises et de poursuivre leur mise en œuvre<sup>3</sup>. Les femmes défendent leurs intérêts et leurs idéaux et occupent une place grandissante au sein de la société.

Lucia Ferretti, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, résume la Révolution tranquille « comme le bref moment pendant lequel, fort d'un large consensus social, l'État québécois, son personnage principal, a été à la fois intensément réformiste et intensément nationaliste. Avant 1959 et 1968 en effet, c'est-à-dire du gouvernement de Paul Sauvé à celui de Daniel Johnson avec un sommet sous Lesage, l'État québécois a poursuivi en même temps un objectif de modernisation accélérée sur le modèle de l'État-providence et un objectif très net de promotion nationale des Québécois francophones. »<sup>4</sup>

Précurseurs de la Révolution tranquille

L'après-guerre au Québec

Article détaillé : Grande noirceur.

Marginalisation des Canadiens français dans l'économie d'après-guerre

Keynésianisme et volonté centralisatrice du gouvernement fédéral

Une église débordée et déjà ébranlée

Immobilisme du gouvernement de Duplessis

Impatience de moins en moins contenue

Le gouvernement d'Adélard Godbout comporte d'importants précédents progressistes, qui portent en germe la révolution tranquille. Durant son mandat, Godbout fit adopter des lois sans

précédent dans l'histoire du Québec qui accordèrent le droit de vote aux femmes en 1940, rendirent obligatoire les études scolaires jusqu'à l'âge de quatorze ans et instaurèrent la gratuité de l'éducation au primaire. Son gouvernement adopta aussi un nouveau code du travail qui affirma clairement le droit aux travailleurs de se syndiquer, et nationalisa les compagnies électriques à Montréal (dont la très influente Montreal Light, Heat and Power) pour créer Hydro-Québec, l'institution publique qui serait largement étendue par René Lévesque et le gouvernement de Jean Lesage.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens français, bien qu'ils forment la majorité de la population du Québec, contrôlent assez peu leur économie. Le gouvernement Duplessis préconise le développement des ressources naturelles et accorde des conditions favorables aux investisseurs étrangers, principalement américains, afin d'exploiter les forêts et le sous-sol en Abitibi, au Saguenay, sur la Côte-Nord et en Gaspésie.

À cette époque, l'anglophone domine les instances économiques tandis que le Canadien français occupe les postes subalternes. Tout au plus, voit-on quelques francophones à des postes de commandes professionnels et culturels, comme l'a constaté Everett Hughes à Drummondville, dans un livre qu'il consacre aux Canadiens français et l'industrialisation publié en 1943. Ce constat est repris dans de nombreux ouvrages consacrés au Québec au cours des années 1960. Seymour Martin Lipset déclarera le Québec peu propice au développement économique, et le comparera à l'Amérique latine en raison de « son caractère latin et catholique »<sup>5</sup>.

Dans son rapport, publié en 1969, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme confirme l'absence presque complète des francophones dans la direction d'entreprise au Québec. Ainsi, « les sociétés anglophones et étrangères contrôlaient entre 62,5 % et 93,5 % des secteurs clés de l'économie québécoise allant des transports et du commerce de gros aux finances à la fabrication et aux mines »<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, les compétences des Canadiens français sont méprisées sur le marché du travail. À Montréal, 20 % de la population non francophone contrôlait alors 80 % des postes de cadres, rappelle Jacques Parizeau, dans un ouvrage consacré au 40<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution tranquille. « Nous, les francophones, étions souvent considérés comme incompetents »<sup>6</sup>.

Le contexte occidental des années 1960

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. Votre aide est la bienvenue !

La Révolution tranquille est généralement considérée comme un vaste mouvement de libéralisation des mœurs, globalement comparable au phénomène de « contre-culture » aux États-Unis ou à mai 68 en France. La Révolution tranquille et ses politiques économiques keynésiennes sont généralement assimilées à un âge d'or dans l'histoire économique et sociale du Québec et considérées par certains dans la population comme le fondement du « modèle québécois »<sup>7,8</sup>.

### Politique

C'est une époque de modernisation de la structure de l'État québécois qui correspond aux transformations connues ailleurs sous le nom des « Trente Glorieuses ». Le gouvernement libéral dirigé par Jean Lesage crée des institutions publiques telles que la Régie des rentes du Québec (gestion des retraites) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (gestion des sommes venant de la capitalisation des différents régimes de retraite et autres programmes d'assurances administrés par l'État).

### Nationalisme

La Révolution tranquille, par la confiance nouvelle qu'elle donne aux francophones québécois, est caractérisée par une montée fulgurante du nationalisme québécois. Après la Crise d'Octobre de 1970, déclenchée par le Front de libération du Québec, la poussée nationaliste mène à l'arrivée au pouvoir du Parti québécois de René Lévesque en 1976 ; ce sont eux qui ont fait voter à l'Assemblée nationale du Québec la Charte de la langue française, qui affirme le français comme langue de travail, d'affichage, d'éducation et de communication commune. Par la suite, le Parti québécois (PQ) organisera différents référendums sur la question de la souveraineté du Québec. Les référendums de 1980 et de 1995 sur la question nationale indiqueront respectivement 40 % et 49,4 % d'appui à la souveraineté, mais ne permettront pas de résoudre le statut du Québec au sein du Canada.

### Société

Le Code civil est amendé. Pour la première fois, une femme est élue députée à l'Assemblée nationale. Marie-Claire Kirkland-Casgrain est la première femme élue députée.

### Religion

Société catholique « tricotée serrée », la majorité francophone délaisse la pratique religieuse. Le nombre d'enfants par famille diminue, les divorces augmentent et la révolution sexuelle fait son chemin au grand dam de l'institution catholique qui constate que son interdiction de la contraception orale est peu respectée par certains.

La baisse de pratique de religion comme processus s'accélère de façon marquée au tournant des années 1960. C'est une véritable sécularisation qui s'opère pour accompagner la distanciation des institutions politiques des institutions religieuses. Ce dernier phénomène politique s'appelle la laïcisation.

## Éducation

Le rapport Parent, publié en 1963 et 1964, est à la base des changements intervenus dans le domaine de l'éducation québécoise durant la Révolution tranquille. Jusqu'alors gérée par le clergé catholique (principalement francophone) et protestant (principalement anglophone) québécois, l'éducation est retirée du contrôle ecclésiastique tout en restant confessionnelle, avec des commissions scolaires catholiques et d'autres protestantes. Les écoles juives du Québec étaient entièrement privées. À la suite du rapport, le ministère de l'Éducation est créé, ainsi que les polyvalentes, les commissions scolaires régionales et plusieurs autres changements arrivent par la suite.

L'État québécois prend en charge son administration complète par le biais du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation. Les parents sont également libres de choisir des écoles privées, financées par l'État à 40 % — comparativement à 100 % pour les écoles publiques —, bien que plafonnées aux mêmes dépenses que les écoles publiques.

Les écoles polyvalentes sont créées pour intégrer dans un même établissement l'enseignement secondaire, que ce soit la formation générale ou l'apprentissage des métiers. De même, un niveau collégial et un réseau de collèges publics est mis sur pied pour assurer la formation pré-universitaire autant que l'enseignement technique.

## Économie

Article détaillé : Nationalisation de l'électricité au Québec.

Un des grands acteurs de cette période est René Lévesque qui, à titre de ministre des Richesses naturelles après le remaniement de 1962 dans le gouvernement Lesage, nationalise l'ensemble des sociétés privées de production et de distribution d'électricité, faisant de la société Hydro-Québec un acteur économique et industriel essentiel. L'élection de 1962 se fait essentiellement sur cette question. Le gouvernement crée aussi des sociétés d'État dans divers domaines économiques : forêts, mines, recherche pétrolière.

## Culture

Le gouvernement de Jean Lesage crée en 1961 le ministère des Affaires culturelles dont le premier titulaire est Georges-Émile Lapalme. Les arts, les lettres, le théâtre, la chanson, le cinéma, et l'ensemble de la culture québécoise intègrent des formes nouvelles[réf. nécessaire].

## Littérature

Durant la Révolution tranquille, les écrivains québécois adoptent un style d'écriture engagé et militant qui dépeint les Québécois de façon qui se veut plus réaliste. On parle alors d'anti-héros. En effet, on parle des problèmes individuels, soit pour les Québécois de souche ou pour les immigrants qui ont de la difficulté à intégrer la société. Le tout se déroule dans une quête où les personnages tentent de s'assumer[réf. nécessaire].

## La nation chez Jean Lesage

Lesage définissait le Québec comme le point d'appui du Canada français. Il adhère à la théorie des deux nations et considère que le Canada est constitué de deux majorités distribuées géographiquement de façon inégale. La minorité anglophone du Québec comme les minorités françaises dans le reste du Canada ne sont que des extensions des deux majorités; par conséquent elles doivent avoir des droits identiques, ce qui était loin d'être le cas dans les faits. Il définit la nation canadienne-française comme une minorité ethnique:

Nous croyons que la cause de l'avancement de notre minorité nationale dans tous les domaines ne sera bien servie que si le gouvernement du Québec — la seule province à prédominance canadienne-française — adopte ce que j'appellerais une politique globale, en ne négligeant de cette façon aucun des domaines d'activité capables de favoriser l'épanouissement économique, social et culturel de notre groupe ethnique. (3 juin 1961)



Lesage distingue entre les notions de peuple et de nation. Le peuple québécois désigne toutes les personnes qui habitent le territoire du Québec quelque soit leur origine ethnique. La nation canadienne-française, quant à elle, «est basée sur un ensemble de sentiments communs, de réactions communes, de souffrances et d'espoirs communs. Elle procède d'un héritage culturel commun. Cette nation canadienne-française a d'ailleurs depuis fort longtemps pris conscience d'elle-même, et, sur les grands affrontements de l'histoire, elle a toujours donné une réponse collective que la raison lui dictait plus que l'émotivité. Elle a déjà, pour sa survie, signé avec la communauté anglophone le pacte confédératif» (20 octobre 1963).

Dans ce cadre de pensée, il revenait à l'État du Québec de promouvoir le développement de la nation canadienne-française puisque l'État fédéral n'assumait pas ses responsabilités à l'endroit des francophones hors Québec. L'État du Québec était un État national et devait avoir un statut particulier au sein du Canada et accroître ses pouvoirs pour assumer ses responsabilités. Lesage définit la nation par des caractéristiques ethniques: origine commune, religion et langue communes.

Il reprend à son compte la théorie du pacte entre les deux nations. Dans ses discours, il utilise presque exclusivement le concept de «Confédération» pour désigner le Canada. Il emploie ce vocable 106 fois dans 29 discours différents alors qu'il n'utilise que deux fois «fédération» (il s'agit d'ailleurs d'expliquer à l'auditoire que le système politique canadien n'est même pas fidèle au modèle fédéral)[7]. Le mot confédération sera aussi repris par D. Johnson avant d'être «oublié» par les premiers ministres suivants.

Ce choix sémantique nous amène au cœur de la contradiction du discours nationaliste canadien-français. Il incarne une forme d'auto-occultation qui cache, sous un vocabulaire inadéquat, une impuissance chronique à transformer le réel. On parle de confédération canadienne parce qu'on désire voir le Canada prendre cette forme constitutionnelle qui établirait l'égalité entre les deux peuples fondateurs. La révolution tranquille entretenait l'espoir d'une réforme en profondeur du système politique canadien qui eût reconnu le statut particulier du Québec, comme foyer national des Canadiens français, avec les compétences constitutionnelles conséquentes. On voulait que cette réforme soit consentie par les Canadiens anglais et qu'elle ne remette pas en cause l'Union canadienne.

Cette vision a pu faire illusion un certain temps, précisément de 1963 à 1965, puisqu'elle est accréditée par les déclarations du premier ministre canadien Lester B. Pearson[8]. Mais l'arrivée au pouvoir de Pierre E. Trudeau a signifié la fin de cette ouverture à la reconnaissance des deux

peuples fondateurs et du fédéralisme coopératif. Le vocable confédération disparaît alors du vocabulaire politique canadien.

### La nation sous l'Union nationale

Comme J. Lesage avant eux, les deux premiers ministres unionistes, D. Johnson et J.-J. Bertrand qui se succèdent à la tête du gouvernement du Québec (1966 et 1968) incarnent la mutation qui s'est opérée dans l'identité québécoise. Sans rompre avec le nationalisme traditionnel, ils construisent une nouvelle représentation de la nation qui s'appuie à la fois sur des dimensions culturelles et politiques. Pour inscrire le destin national dans le cadre de la modernité, ils font la promotion d'un renforcement de l'État et le présentent désormais non plus comme provincial mais comme national. D'entrée de jeu, Daniel Johnson expliquait que le nouveau gouvernement qu'il dirigeait avait été élu avec un mandat clair: «celui de faire reconnaître partout la nation canadienne-française...» (29 juillet 1966). Il ajoutait plus tard que cette reconnaissance impliquait aussi la reconnaissance de son statut d'égalité politique avec le Canada (19 novembre 1966). Johnson définissait la nation comme une communauté naturelle (25 février 1967) dont les droits disaient-ils «sont inscrits dans la nature avant d'être inscrits dans les textes», ce qui signifiait qu'il n'y avait pas de constitution qui tienne lorsque la vie de la nation était en jeu. Pour cette raison, il ne rejette pas l'indépendance comme possibilité si jamais l'épanouissement de la nation canadienne-française s'avérait impossible dans le cadre canadien, cette posture étant bien résumée par le titre de son livre «Égalité ou indépendance».

En présentant le Québec comme le foyer national ou comme le «point d'appui» des Canadiens français dispersés dans l'ensemble du Canada, il tente d'exprimer les nouvelles aspirations politiques du Québec, tout en préservant les liens traditionnels avec la diaspora canadienne-française. Il demande que de nouveaux pouvoirs soient concédés au Québec dans le cadre de la fédération canadienne. Il s'agissait d'obtenir la plus grande autonomie possible sans rompre le lien avec le Canada.

Cette ambivalence est exprimée par l'oscillation entre les substantifs communauté, nation et par l'usage du substantif Canadien français pour désigner le groupe national. Il faut enfin souligner que le discours sur la nation est surtout tenu par D. Johnson alors que son successeur se montre plus discret sur la question nationale puisqu'il ne se réfère que 11 fois au concept de nation comparativement à 86 fois pour Johnson.

## La nation chez Robert Bourassa

D'une certaine façon, R. Bourassa marque une rupture avec ses prédécesseurs puisqu'il évacue de son vocabulaire les références au groupe canadien-français ainsi que le mot confédération pour désigner le régime politique canadien. R. Bourassa opte de façon pragmatique pour le fédéralisme tout en posant une exigence, celle de la rentabilité de ce fédéralisme.

Contrairement à ses prédécesseurs qui avaient encore recours à la définition culturelle du groupe national, R. Bourassa met de l'avant une conception inclusive de l'identité. Il est ainsi le premier chef de gouvernement à employer exclusivement le substantif Québécois pour désigner ses concitoyens. Durant ses deux premiers mandats, il ne fait qu'une référence au Canada français et aucune au substantif Canadien français. Ce groupe nominal sera remplacé par Québécois. Certes, il ne peut ignorer le Canada et les Canadiens mais il en parle beaucoup moins que ses prédécesseurs.

Par contre, il faut remarquer que R. Bourassa fuit les substantifs peuple, nation et communauté. Le rejet de ce vocabulaire, qui est habituellement relié à l'identité nationale, le différencie nettement de ses prédécesseurs. Bourassa n'emploie qu'une fois le concept de nation mais c'est pour désigner les autochtones (le 29 août 1990).

De ce point de vue, R. Bourassa introduit une rupture dans le discours politique québécois. Selon le témoignage de Claude Morin: «Son ambition n'était pas d'abord de guider un peuple, mais d'exercer le pouvoir dans une province, de gérer un territoire, non de proposer un objectif à une nation»[9].

À cet égard, pour désigner la communauté québécoise, il préfère employer le mot société. Ce mot lui servira plus tard de sésame constitutionnel lorsqu'il lui accolera l'adjectif «distincte» pour qualifier la nature particulière du Québec et justifier les réclamations du Québec. Le reste du Canada rejetant la thèse des deux nations ou des deux peuples fondateurs, il lui faut trouver une invention lexicale pour exprimer la différence nationale québécoise. Celui qui deviendra plus tard son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard explique ainsi ce choix lexical: «Le terme nation peut porter à controverse, alors que celui de société, tout en étant juste, pourrait être plus acceptable à l'ensemble de la communauté canadienne»[10].

## La nation chez René Lévesque

Comparativement aux autres premiers ministres, René Lévesque se caractérise par le rejet des mots-clés du vocabulaire identitaire ou qui réfèrent à la nation. Voici la liste des principaux substantifs que R. Lévesque utilise significativement peu par rapport aux huit autres premiers ministres, c'est-à-dire autant de notions pour lesquelles il éprouve de la réticence (ces mots sont classés en fonction de leur «indice de spécificité» négatif[11]): Québec, Québécois, Canada, Canadien pour ce qui concerne les noms propres et pour les noms communs: culture, région, province, nation, pays, langue, peuple. Les adjectifs peu utilisés par R. Lévesque confirment cette liste et ne laissent pas de doutes: québécois, français, culturel, canadien, national...

Ces réticences de vocabulaire révèlent une attitude politique forte chez R. Lévesque qui récuse le vocabulaire de la nation. Ce phénomène observé chez R. Bourassa est pour le moins étonnant chez un leader qui prétend faire naître un nouveau pays. Il peut s'expliquer à la fois par le positionnement idéologique de R. Lévesque et par ses pratiques discursives. D'abord, cette réticence lexicale traduirait un rejet du «lyrisme nationaliste» qui, s'il faut en croire Martine Tremblay, le met mal à l'aise[12]. Par ailleurs, la forme quasi-improvisée de la plupart de ses allocutions, le souci de se mettre au diapason avec son auditoire et de construire son discours en se référant aux préoccupations du public, tout cela limite son champ lexical et réduit la possibilité d'employer des concepts trop englobants ou génériques comme peuple et nation. Il préfère un registre lexical plus terre à terre ou métaphorique. Ce phénomène langagier est illustré par une citation du manifeste Option Québec dans le quel il propose une définition du groupe de référence et où il évite ces deux concepts: «Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire c'est que le Québec est la seule terre où nous puissions être pleinement nous-mêmes. Être nous-mêmes, c'est essentiellement maintenir et développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français»[13]. Lévesque était par ailleurs maître dans l'usage de la métaphore à vertu pédagogique. Il se référerait au Canada en le désignant comme une maison de fou, ou encore il qualifiait son projet de souveraineté-association, de condominium... À cet égard, il faut noter que R. Lévesque est le premier ministre souverainiste qui fait le moins référence aux concepts de souveraineté et d'indépendance (0,9 et 0,8 mention par 10 000 mots). Ces données montrent qu'il n'a pas utilisé sa fonction pour promouvoir son option. En ce domaine J. Parizeau fut beaucoup plus pro-actif avec 17,6 références à la souveraineté par 10 000 mots.

J. Parizeau, chantre de la nation inclusive

Le discours du premier ministre J. Parizeau est construit pour répondre aux arguments des adversaires de la souveraineté qui dénigrent ce projet en l'associant à de l'ethnicisme. Parizeau

est très sensible à cette accusation qu'il cherche à réfuter: «Je pense, dit-il, que l'accusation la plus répandue et la plus grotesque concerne la nature ethnique du Québec ou du nationalisme québécois» (22 novembre 1994). Il sera lui-même victime de cette accusation lorsqu'il expliquera l'échec du référendum par «des votes ethniques et de l'argent».

Comme le montre le choix des mots du tableau 2, Parizeau privilégie le concept de peuple à celui de nation qu'il n'utilise que rarement pour désigner le Québec. Lorsqu'il le fait, il limite le fait national à la langue française: «nous sommes la plus importante nation française en Amérique» (22 janvier 1996). Il s'évertue à proposer une vision républicaine de la nation.

Vous allez être frappés d'étonnement peut-être mais la société québécoise est quasi indifférente à l'ethnicité. D'accord, elle ne l'est pas pour la langue. Comme toute autre nation, nous attendons des nouveaux arrivants qu'ils apprennent la langue de la majorité, mais une fois ce pas franchi, nous nous soucions seulement du mérite. (22 novembre 1994)

Il fait valoir à l'appui de sa thèse le fait que plusieurs premiers ministres du Québec venaient de familles irlandaises ou encore que de nombreuses personnalités du Québec dans les milieux politiques, juridiques, culturels et journalistiques avaient des origines très différentes, ce qui atteste que le Québec est une société ouverte et tolérante. Parizeau adhère à la conception inclusive de la nation et vante les mérites de la diversité culturelle. Rappelons aussi que le graphique 3 nous montre que J. Parizeau a été le champion de la québécutude. Il a employé proportionnellement deux fois plus de références au substantif Québécois que les autres premiers ministres et le syntagme «nous Québécois» est caractéristique des discours de Parizeau.

#### La nation citoyenne de L. Bouchard

Lorsqu'il succède à J. Parizeau, Lucien Bouchard se donne pour mission de dissiper l'équivoque et la commotion créées par la déclaration de son prédécesseur le soir du 30 octobre 1995. Il inscrit sa définition de la communauté de référence dans la tradition inclusive de ses prédécesseurs qui privilégie la notion de peuple comme concept clé de la pensée identitaire. Ce concept est plus intégrateur et consensuel car il est plus centré sur les droits du citoyen et moins sur les attributs culturels de l'appartenance. Il démarque le nationalisme québécois du nationalisme ethnique.

Le peuple québécois, c'est une évidence, est composé de citoyens, tous égaux, sans exclusive, quelle que soit leur langue ou leur origine. Le Québec a la responsabilité d'assurer à tous ses citoyens la protection de leurs droits fondamentaux, d'assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois. (11 janvier 1996) Lorsque le premier ministre du Québec, lorsque le gouvernement et l'administration publique, disent: «nous, le peuple québécois», ils veulent dire tous les citoyens du Québec, sans distinction et sans exception. (13 mai 1996)

Le concept de nation n'occupe pas une place importante dans le vocabulaire de Bouchard et lorsqu'il l'emploie il ne désigne le Québec que dans 42 % des occurrences et il réfère essentiellement à la dimension linguistique. «Le peuple québécois adhère à la conception démocratique d'une nation francophone par la langue, plurielle dans sa culture et largement ouverte à l'immigration internationale, comme le montre la diversité pluriethnique de la région montréalaise». (6 octobre 1999)

Pour Bouchard la nation québécoise est en gestation, elle existe comme fait sociologique mais pas encore comme fait politique. C'est la souveraineté qui donne son sens réel à la nation, qui la matérialise en quelque sorte. Tant que les Québécois n'ont pas dit OUI à la souveraineté, la nation n'est que virtuelle. Son testament politique est révélateur de cette conception de la nation comme incarnation politique du peuple québécois. «Je suis en politique active depuis bientôt 13 années. Ces années m'ont apporté beaucoup de compensations, mais elles ont aussi prélevé leur tribut. Je regrette seulement de pas avoir fait mieux et davantage; et surtout de n'avoir pu réaliser mon rêve pour notre avenir collectif, pour l'achèvement de la nouvelle nation québécoise» (11 janvier 2001).

## B. Landry, le champion de la nation

B. Landry se distingue de ses collègues par une survalorisation de l'identité nationale et par sa volonté d'affirmer le Québec comme nation, mais au sens civique du terme. Il est le seul premier ministre à donner la priorité à ce concept qu'il emploie plus fréquemment que les autres concepts identitaires. En plus, il emploie une série de locutions pour exprimer son sentiment d'appartenance: notre nation (18 fois), le Québec forme une nation (9 fois), la nation québécoise (28 fois). Il propose même une définition de cette nation québécoise:

Citoyennes et citoyens du Québec, plus qu'à aucun autre moment de notre histoire, il est admis que le Québec forme une nation. Une nation civique, inclusive et qui transcende toute forme d'ethnicité. Le gouvernement du Québec a le devoir d'affirmer et de consolider ces réalités de concert avec l'Assemblée nationale, dont les travaux doivent en témoigner ici, devant le Canada et devant la communauté internationale. (22 mars 2001)

Cette dimension de son discours ressort clairement si l'on compare les usages des vocables qui servent à désigner l'identité soit de façon générique (le substantif nation et l'adjectif national), soit de façon spécifique (le substantif Québécois, l'adjectif québécois).

Comme s'il croyait à la force du verbe pour inculquer une vision de la nation québécoise, il multiplie les emplois du qualificatif national qu'il associe à 53 substantifs différents. Ce faisant, il procède à une «nationalisation» des institutions, celles qui reviennent le plus fréquemment sont l'Assemblée nationale (115), l'ordre national du Québec (70), la capitale nationale (37), le gouvernement national (22), la politique nationale (17), l'État national (6). Il est le seul premier ministre à faire cette association fréquente entre gouvernement, État et national ce qui confirme son engagement envers la création d'un pays souverain.

La nation chez J. Charest

Selon ces indicateurs, J. Charest, quant à lui délaisse les références identitaires et préfère employer le concept de société pour parler du Québec.

Le concept de peuple arrive au deuxième rang mais il est employé dans 62 % des cas dans le cadre de discours protocolaire où il remet l'ordre national du Québec et où il répète pour chaque récipiendaire une des deux formules suivantes: «avec les compliments du peuple québécois», «au nom du peuple québécois».

Chez J. Charest le concept de nation semble relativement important comparativement aux autres premiers ministres, mais il est employé de façon très particulière. En début de mandat, il se réfère cinq fois aux nations autochtones et deux fois seulement à la nation québécoise pour expliquer dans un discours en Bavière la spécificité québécoise: «Lorsqu'on parle de la nation au Québec, on parle aussi de la nation québécoise, ce qui n'exclut en rien notre participation au

Canada» (14 mai 2003). Pour l'essentiel de son premier mandat, il n'a pas cherché à persuader les Québécois qu'ils formaient bel et bien une nation.

En effet, le concept de nation a connu une éclipse de trois ans, avant de resurgir de façon significative dans un discours prononcé le 30 novembre 2006, pour souligner l'adoption par la Chambre des communes d'une motion reconnaissant la nation québécoise:

Pour le Parti libéral du Québec, le Québec constitue aussi, par sa majorité de langue francophone, sa culture, son histoire, son territoire, sa tradition civiliste et ses institutions, une nation au sens politique et sociologique du terme. Cette nation québécoise fait partie d'un grand et riche pays, le Canada, au sein duquel peut s'épanouir son génie.

Ce discours contient 65 % de tous les emplois du concept de nation par J. Charest. Mais, contrairement à B. Landry, J. Charest n'utilise pas l'expression «notre nation», il préfère employer des formules plus distanciées (la, une ou cette) plutôt que l'adjectif possessif (notre) qu'il n'utilise jamais comme s'il ne s'identifiait pas personnellement à cette nation québécoise. L'adjectif possessif «notre» contient une connotation d'exclusivité qui rend l'appartenance à une autre nation impossible. Cette particularité lexicale montre bien que le choix des mots est révélateur d'un positionnement idéologique et confirme dans le cas de J. Charest son allégeance indéfectible à l'identité canadienne.

## Conclusion

Cette analyse lexicométrique montre que le choix ou l'évitement des vocables identitaires reflète les objectifs stratégiques des premiers ministres. Même les premiers ministres fédéralistes comme R. Bourassa et J. Charest ont été contraints par le jeu de la concurrence politique de valoriser le sentiment d'appartenance au Québec pour ne pas être déclassés par les souverainistes auprès des électeurs francophones. Mais il leur fallait aussi concilier ce nationalisme et leur appartenance au Canada. La prédominance du substantif Québécois chez J. Charest est symptomatique de cette approche d'endiguement de l'identité québécoise qu'il s'agit de réinscrire dans le cadre juridique canadien. La stratégie des leaders libéraux consiste en fait à affirmer l'identité québécoise mais en édulcorant sa dimension nationale pour la rendre compatible avec l'identité canadienne comme cela fonctionnait autrefois avec le vocable Canadien français qui marquait la double appartenance du nationalisme traditionnel.



Dans cette logique, la référence identitaire est construite en fonction de l'attitude de la majorité canadienne, elle signifie une acceptation de la dépendance à l'endroit d'une autre référence nationale. Il s'agit d'un trait constant de l'identité collective car, depuis 1840, la représentation de soi est encadrée par une autre collectivité. L'insertion forcée d'une collectivité dans un cadre politique qui lui confère un statut minoritaire l'oblige à construire une double image d'elle-même et à entretenir l'ambivalence identitaire.

C'est bien le sens qu'il faut attribuer à cette reconnaissance de la nation québécoise dans le cadre du Canada uni qu'ont célébré les autorités politiques canadiennes et québécoises. Le concept de nation employé dans ce sens affirme la différence culturelle mais occulte l'inégalité politique puisqu'il implique un consentement implicite à la soumission à un niveau supérieur de nation.

Daniel Johnson : du dualisme à l'indépendantisme C'est aux assises de mars 1965, le premier congrès d'orientation politique dans l'histoire de l'Union nationale, que Daniel Johnson lance son pamphlet politique intitulé Égalité ou indépendance. Le livre, qui constitue en fait une synthèse de ses principaux discours et interventions des années précédentes, a été élaboré et rédigé par un comité de quatre conseillers d'orientation nationaliste<sup>17</sup>. Après un moment d'hésitation, semble-t-il<sup>18</sup>, il en a approuvé le titre, qui exprime selon lui le choix constitutionnel se présentant alors au Québec : l'égalité au sein du Canada ou l'indépendance politique.

On constate d'abord que la pensée politique exposée dans ce pamphlet s'inscrit en droite ligne du discours néo-nationaliste. Aux yeux de Johnson, une nation est une « communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire, et qui, du fait d'une certaine unité historique, linguistique, religieuse ou même économique, est animée d'un vouloir-vivre commun<sup>19</sup> ». À partir de cette définition, il ne fait aucun doute que pour lui, la communauté canadienne-française constitue une nation qui habite sur un territoire bien précis, à savoir la province de Québec. En contrepartie, il semble exister également une deuxième nation au sein même du Canada, c'est-à-dire celle que constitue la communauté canadienne-anglaise habitant principalement à l'extérieur du Québec. Donc, si l'on part de la définition donnée plus haut, nous sommes forcés de conclure, nous dit Johnson, « qu'il y [a] au Canada deux nations<sup>20</sup> » bien particulières l'une par rapport à l'autre, formées chacune d'une ethnie différente. Or, pour Johnson, toute nation doit ultimement posséder son propre État à elle seule :

Il arrivera [...], et c'est là un aboutissement normal, que la communauté culturelle, une fois parvenue à une certaine étape de son développement, surtout si elle possède des droits historiques incontestables, cherche à s'identifier avec un État. Car pour s'épanouir dans le sens de son génie propre, cette communauté culturelle a besoin des cadres, des institutions, des

leviers de commande que seul peut lui procurer un État dont elle ait la maîtrise. Ainsi, la nation, phénomène sociologique, tend à coïncider avec l'État, phénomène politique. Dans la mesure où elle atteint à cette identification, elle devient la nation-État. C'est le fait de la plupart des nations parvenues au terme de leur évolution<sup>21</sup>.

Pour Johnson autant que pour l'ensemble des néo-nationalistes, la marche de la nation vers l'État est donc normale et inévitable; elle est l'aboutissement naturel d'un long processus d'évolution de la société, de la communauté culturelle en question. Et puisqu'elle en est rendue aujourd'hui à ce stade de son évolution, la nation québécoise doit maintenant posséder pleinement son propre État<sup>22</sup>. Selon Johnson, cet aboutissement naturel de la nation québécoise n'est pas possible dans l'état actuel du régime fédéral canadien. En effet, il existe une contradiction interne au Canada : il y a deux nations à l'intérieur d'un même État. Le fédéralisme constitue ainsi une entrave à l'évolution tant de la nation québécoise que de la nation canadienne anglaise. Elles ne peuvent s'épanouir chacune pleinement et librement dans ce cadre constitutionnel pour diverses raisons énumérées par Johnson, entre autres le fait que dans un pays comme le Canada, « où coexistent deux communautés culturelles, c'est celle qui est numériquement la plus faible qui a le plus besoin de protections constitutionnelles<sup>23</sup> ». Or, nous dit-il, ce n'est pas le cas au Canada en ce qui concerne la protection et l'épanouissement de la communauté québécoise.

Il y a donc nécessité, selon lui, de redéfinir le régime politique canadien, de « résoudre la contradiction interne<sup>24</sup> » Cependant, toute forme de statut particulier pour le Québec à l'intérieur du Canada est nettement insuffisante. Pour Johnson, les Canadiens français « doivent avoir leur État qui ne peut être que celui du Québec. C'est là une condition essentielle de leur épanouissement collectif<sup>25</sup> ». Le même raisonnement s'applique en ce qui concerne la nation canadienne anglaise. Le seul moyen de résoudre la contradiction interne du Canada est donc de donner à chacune des deux nations son propre État, de les rendre égales politiquement l'une par rapport à l'autre. Cela résulterait en un État canadien binational, c'est-à-dire formé de deux États-nations qui disposeraient chacun de pouvoirs accrus<sup>26</sup>.

Comme on peut le voir, c'est toute cette logique qui donne aux yeux de Daniel Johnson une légitimité au dualisme et à la revendication de

l'égalité entre les nations canadienne-française et canadienne-anglaise au sein d'un nouveau Canada. Mais le chef de l'Union nationale décide de faire un pas de plus dans la logique de sa pensée constitutionnelle :

Il ne peut y avoir d'égalité culturelle sans autonomie culturelle. Et il ne peut pas y avoir d'autonomie culturelle sans autonomie politique. Il faut une patrie à la nation canadienne-française. Si elle ne parvient pas à se réaliser politiquement d'un océan à l'autre, dans un fédéralisme

• 9 •

nouveau et binational, elle n'aura pas d'autre choix que de faire l'indépendance du Québec<sup>27</sup>.

Nous assistons ici à l'apparition d'un ultimatum. Le Canada doit reconnaître l'existence et l'égalité des deux nations; s'il se trouve qu'une telle reconnaissance ne peut être concrétisée dans une réforme du régime politique canadien, le Québec aura à aller de l'avant et à devenir indépendant. Cependant, Johnson insiste sur le fait que l'expression politique de la nation canadienne-française doit se faire autant que possible à l'intérieur d'un cadre canadien. Un cadre réformé certes, mais canadien tout de même : « [...] je préfère, pour ma part, avant de me résoudre à l'ultime recours du séparatisme, tenter tout ce qui peut encore être tenté, pour que la nation canadienne-française puisse se sentir chez elle, comme dans une véritable patrie, dans la totalité du Canada<sup>28</sup>. »

Bref, pour Johnson, l'indépendance constitue l'aboutissement ultime et logique pour la nation canadienne-française dans la seule mesure où il serait impossible à cette nation d'être reconnue explicitement à

l'intérieur d'un nouveau Canada binational : pas nécessairement l'indépendance, mais l'indépendance si nécessaire<sup>29</sup>. Il est clair que Johnson préfère le système fédéral canadien à l'indépendance du Québec « qui comporte, il va sans dire, un certain nombre de risques assez difficiles à évaluer<sup>30</sup> ». L'indépendance est considérée par Johnson comme un pis aller, à éviter autant que possible : notre nation peut et doit se sentir libre d'assumer son destin à l'intérieur du Canada, « ce qui implique qu'on lui reconnaisse l'égalité complète. Sinon, il faudra bien faire l'indépendance du Québec<sup>31</sup> ».

Voilà comment Daniel Johnson a établi les termes de son choix constitutionnel d'égalité ou indépendance. On voit que lorsqu'il est arrivé au pouvoir à Québec, son but premier était la recherche effective de l'égalité des deux nations canadiennes. Cet objectif s'inscrivait en droite ligne du tournant néo-nationaliste identifié plus haut qui associait maintenant la nation québécoise à un État du Québec revalorisé, suscitant

• 10 •

ainsi des revendications d'égalité et de statut particulier vis-à-vis Ottawa. Mais en ajoutant à sa position constitutionnelle l'alternative de l'indépendance, Johnson ne faisait pas qu'établir une simple rupture de ton, aussi ferme soit-elle. Dorénavant, la possibilité d'indépendance fera partie de la stratégie de négociation québécoise en agissant comme épée de Damoclès tenue au-dessus de la tête de l'interlocuteur canadien anglais. Là se situe ce qu'il nous semble convenu d'identifier comme un deuxième tournant politique majeur par rapport au discours constitutionnel d'avant 1960.

« Égalité ou indépendance » : un choix impossible?

Ce qui rend ce second tournant aussi significatif que le premier, c'est également l'aspect surtout stratégique chez Johnson de cette menace d'indépendance. En effet, alors que sa position constitutionnelle semble de prime abord rigide et implacable, son action est tout autre, laissant entrevoir un personnage pas tout à fait rompu à ses convictions. Afin de mieux illustrer le caractère instrumental de la menace d'indépendance soulevée par Daniel Johnson, une brève confrontation entre la pensée et l'action du premier ministre s'impose. Nous nous attarderons à deux épisodes particulièrement évocateurs à cet égard, à savoir la visite du général Charles de Gaulle au Québec à l'été 1967 et la conférence constitutionnelle de février 1968. Ces épisodes ont vu le chef de l'Union nationale dans une position où, acculé au pied du mur, il aurait très bien pu décider d'aller de l'avant avec son option d'indépendance, mais où il semble plutôt ne pas avoir pu se résoudre à faire ce choix qu'il avait pourtant clairement exposé dans son pamphlet *Égalité ou indépendance*.

Avant d'examiner ces deux épisodes de plus près, tentons d'abord d'apporter quelques explications à ce comportement de Johnson. On peut bien sûr postuler que Johnson est décédé avant même d'avoir pu mettre de l'avant son projet d'indépendance, mais ce serait donner une réponse trop simple à une question qui ne l'est pourtant pas. On peut également avancer que Johnson ne sentait probablement pas la population prête à le suivre sur la voie, qu'il jugeait lui-même risquée, de l'indépendance politique. Les sondages de l'époque indiquaient en effet que l'appui des

Québécois à cette option se situait à environ 10 % seulement<sup>32</sup>. Nous croyons cependant que certains éléments laissent entendre que l'indépendance était probablement beaucoup plus un slogan stratégique qu'une option solide et inébranlable pour Daniel Johnson.

Un premier élément à l'appui de cette hypothèse est l'existence, à l'époque, de deux ailes farouchement opposées à l'intérieur de l'Union nationale. Lorsque Johnson arriva à la tête du parti en 1961, il était en présence d'un parti divisé entre une aile fédéraliste et une aile à tendance nettement nationaliste<sup>33</sup>. Même l'élection de Johnson à la tête du parti fut extrêmement serrée et son leadership continuellement contesté par Jean-Jacques Bertrand<sup>34</sup>. En adoptant un slogan ambigu sous des allures plutôt radicales, on peut croire que le nouveau chef de l'Union nationale, plus pragmatique qu'idéologue, cherchait à faire le pont entre ces deux ailes opposées sur le plan constitutionnel et à ainsi garder un minimum d'unité au sein de son parti en vue des élections de 1966.

D'ailleurs, ces élections étaient loin d'être gagnées pour l'Union nationale. Entre les élections de 1960 et celles de 1962, l'Union nationale était tombée de 46,6 % des suffrages à 42,2 % (et de 43 sièges à 31). De plus, les sondages préélectorales indiquaient que Johnson était nettement moins populaire que son parti<sup>35</sup>. Et la montée du mouvement nationaliste chez une partie de la population laissait entrevoir un certain succès pour les nouveaux partis indépendantistes, le RIN et le RN. Il y avait bien un mécontentement de l'électorat envers le

gouvernement libéral, mais un coup de barre devait être donné par Johnson s'il voulait avoir de réelles chances de remporter l'élection de 1966. Ce coup de barre, il le donna avec son slogan « Égalité ou indépendance ». Ce slogan accrocheur, qui exprimait une position constitutionnelle fortement nationaliste, et sa prise de position contre la formule d'amendement Fulton-Favreau proposée par le gouvernement fédéral se sont avérés électoralement rentables puisqu'ils ont permis au

• 12 •

parti de rallier une certaine portion de l'électorat nationaliste, appui qui s'avérait absolument nécessaire à une victoire<sup>36</sup>. Avec cet appui et celui traditionnel de la population rurale québécoise, l'Union nationale a pu remporter les élections avec 6 sièges de plus et 6,3 % des suffrages de moins que le Parti libéral, la déformation du mode de scrutin aidant.

Une dernière explication, et à notre avis la plus intéressante, est celle de la stratégie déjà évoquée du couteau sur la gorge. En effet, l'adoption par Daniel Johnson d'un nationalisme plus combatif que celui de son adversaire Jean Lesage devait lui permettre d'en arriver à la réforme du fédéralisme qu'il désirait depuis plusieurs années. En faisant allusion à la menace indépendantiste, il visait à mettre de la pression sur le reste du Canada afin de pouvoir négocier son Canada binational : « Johnson négocie comme un chef syndical. Il commence par menacer et par demander la lune. Il a compris depuis longtemps que l'idée de la séparation effraie les anglophones et il ne se fait pas faute de la brandir comme une arme<sup>37</sup>. »

Bref, la deuxième option contenue dans son slogan ne serait là que

comme un bluff visant principalement à faire bouger les choses de l'autre côté de la rivière Outaouais. Sa position en est une de négociation, pas nécessairement de promotion de l'indépendance du Québec. Comme nous l'avons souligné plus haut, le fédéralisme demeurait son premier choix, réformé si possible dans le sens d'une reconnaissance de l'égalité des deux nations<sup>38</sup>. Son conseiller de l'époque Paul Gros d'Aillon le confirme : « Vraiment, je crois que le seul objectif politique important que Daniel Johnson ait eu était cette révision constitutionnelle, et, pour l'atteindre, il était prêt à n'importe quoi<sup>39</sup>. »

L'épisode de la visite du général De Gaulle faisait partie de cette stratégie du couperet sur la gorge. Pour compenser sa victoire plutôt fragile obtenue à l'élection de 1966 et ainsi accentuer la pression sur le reste du Canada, Johnson se rend compte qu'il faut accroître le

• 13 •

rayonnement international du Québec. Il a donc besoin d'un allié de taille qui pourrait promouvoir efficacement sa thèse sur l'égalité des deux nations canadiennes<sup>40</sup>. Il se tourne tout naturellement vers le président de la France. Mais De Gaulle n'est pas intéressé à venir au Québec à l'occasion de l'Expo 67, comme le lui suggère Johnson. Ce dernier, jugeant avoir absolument besoin de la formidable caution que pourrait lui livrer De Gaulle et de la promotion mondiale qui serait ainsi faite de la question du Québec et de la réalité canadienne-française, fera des pieds et des mains pour que le général visite le Québec. C'est au cours de son voyage à Paris au printemps 1967 que Johnson réussit finalement à le convaincre : « Mon Général, le Québec a besoin de vous, c'est



maintenant ou jamais<sup>41</sup>. »

Cependant, si De Gaulle a accepté de venir au Québec, ce n'est pas tant dans le but de donner un appui à Johnson dans sa stratégie de négociation avec le reste du Canada que dans une volonté de rembourser la dette de Louis XV<sup>42</sup>. En encourageant l'indépendance du Québec tout comme il avait encouragé celle des ex-colonies françaises dans l'après-guerre, De Gaulle favorise l'accès d'un fragment du peuple français au statut d'État souverain et élargit du même coup la communauté francophone internationale et le rayonnement mondial de la langue et de la culture française<sup>43</sup>. Réparer l'erreur française de 1763 est également concevable à ses yeux dans la mesure où un Québec indépendant étendrait la sphère d'influence de la France à une partie de l'Amérique du Nord, ce qui permettrait ainsi à De Gaulle de mieux affronter le géant impérialiste américain qu'il répugne au plus haut point<sup>44</sup>.

• 14 •

On comprend bien dans cette optique que le célèbre « Vive le Québec libre! » du général (et l'ensemble de sa visite de juillet 1967 au Québec), qui avait véritablement comme objectif d'attiser le sentiment indépendantiste québécois<sup>45</sup>, allait beaucoup trop loin pour Johnson : ce n'était pas du tout ce qu'il attendait de sa part. C'est pourquoi la visite de Charles de Gaulle a soulevé le mécontentement des députés unionistes mais a surtout profondément gêné Johnson dans ses plans<sup>46</sup>. Non seulement De Gaulle utilisait le slogan du RIN, mais il avançait beaucoup trop les choses, c'est le moins qu'on puisse dire<sup>47</sup>. Il poussait

ainsi dans le dos de Johnson pour que ce dernier aille vers la deuxième option de son choix constitutionnel, option qu'il cherche à éviter autant que possible comme on l'a vu plus haut. D'ailleurs, le général ne s'en tiendra pas là et reviendra à la charge en faisant parvenir à Johnson, deux mois plus tard, une lettre dans laquelle il affirme ce qui suit : « On ne peut plus guère douter que l'évolution va conduire à un Québec disposant de lui-même à tous égards. [...] C'est donc – ne le pensez-vous pas? – le moment d'accentuer ce qui est déjà entrepris<sup>48</sup>? »

Johnson se trouvait donc involontairement prisonnier d'une dynamique qu'il avait lui-même engendrée. C'est ce qui explique en bonne partie la réponse qu'il donna à cette lettre du général, dans laquelle il ne fait que réitérer son accord pour « une certaine réintégration du Canada français au sein de l'univers francophone. [...] il faut que je sois réaliste, [...] mon premier devoir est celui de la responsabilité<sup>49</sup>. » Sa stratégie de départ nécessitait sans tarder une adaptation au nouvel équilibre politique créé par la déclaration inattendue du général, qui a totalement estomaqué le gouvernement fédéral de Pearson<sup>50</sup>. De plus,

• 15 •

durant cette même période, Paul Desmarais met Johnson au courant d'une histoire de fuite de capitaux, ce qui l'affole un peu<sup>51</sup>. Ces quelques éléments l'amènent à remettre en question les liens du Québec avec la France et la politique de coopération initiée avec beaucoup d'empressement (sinon de pression) par les Français<sup>52</sup>. Il signera en septembre 1967 une entente coopérative de trois ans<sup>53</sup> mais laissera notamment tomber un projet de satellite de communication avec la

France.

On assiste ainsi à un premier recul de Johnson face à l'indépendance du Québec. Probablement jugeait-il que c'était trop tôt, qu'il avait encore une position de force vis-à-vis Ottawa pour négocier un Canada binational. Dans les mois qui suivent, il reprend son credo dualiste et fait en sorte de provoquer la tenue d'une conférence constitutionnelle, qui se déroule du 5 au 7 février 1968. Cette conférence revêt une grande importance aux yeux de Johnson puisque c'est l'occasion tant attendue pour lui de procéder enfin à des modifications constitutionnelles qui permettraient une pleine reconnaissance de la nation canadiennefrançaise à l'intérieur d'une structure canadienne réformée<sup>54</sup>.

Mais la conférence s'avère un échec pour le chef de l'Union nationale. L'agressivité du Ministre fédéral de la justice Pierre Elliott Trudeau et sa défense farouche de l'égalité, non pas des deux nations mais plutôt des droits linguistiques accordés aux Canadiens français et aux Canadiens anglais, peu importe l'endroit où ils vivent au Canada (position exprimée dans son livre blanc A Canadian Charter of Human Rights publié quatre jours avant la conférence), portent un dur coup aux revendications nationales de la délégation québécoise<sup>55</sup>.

L'adoption d'une charte comme celle que Trudeau met de l'avant entraverait jusqu'à un certain point les efforts du Québec à acquérir les pouvoirs d'un véritable État-nation. L'intransigeance de Trudeau accule en quelque sorte Johnson au pied du mur. « L'avènement d'un

• 16 •

irréductible à Ottawa l'enferme dans un dilemme épouvantable : doit-il

reculer honteusement ou opter carrément pour l'indépendance<sup>56</sup>? »

Ce dilemme, il n'aura pas le temps de le résoudre puisqu'il mourra sept mois plus tard, sept mois durant lesquels il se montra ambivalent sur la question comme jamais auparavant. Les efforts, qui se sont avérés vains, de l'Union nationale pour aider le chef conservateur Robert Stanfield à défaire Trudeau aux élections fédérales de juin 1968 témoignent d'une volonté de la part de Johnson à jouer toutes les cartes possibles pour obtenir un Canada à deux, Stanfield se montrant plus conciliant que Trudeau à l'égard du Québec<sup>57</sup>. Mais parallèlement à ces efforts, Johnson avait également entériné un projet de création d'une république du Québec. Ce projet, élaboré à l'été 1968 par Claude Morin, Louis Bernard et Charles Pelletier, proposait une réforme capitale de la constitution interne du Québec (notamment l'abolition du Conseil législatif et l'adoption d'un régime présidentiel) et devait être présenté à l'automne aux autres provinces canadiennes comme étant le changement constitutionnel désiré par le Québec<sup>58</sup>.

« Égalité ou indépendance » s'avérait-il alors pour Johnson un choix impossible? Son adversaire de l'époque, Jean Lesage, semble de cet avis : « Égalité ou indépendance, c'est toujours resté égalité ou indépendance; il n'y a jamais eu de réponse. [...] Il s'en allait vers une impasse; il avait créé ce mythe [...] auquel il n'avait pas de réponse lui-même<sup>59</sup>. » Comme nous l'avons souligné plus haut, ce choix avait d'abord une fonction de slogan électoral et partisan, et constituait surtout une stratégie de négociation en vue de faire reconnaître l'égalité de la nation canadienne-française vis-à-vis sa partenaire contractuelle, la

nation canadienne-anglaise. Cependant, l'indépendance apparaissait malgré tout légitime et naturelle aux yeux de Johnson; l'autodétermination constituait pour lui un droit fondamental et inaliénable pour toute nation<sup>60</sup>. Cette constatation porte à croire que la position constitutionnelle de Johnson ne relevait peut-être pas que de

<sup>56</sup> Pierre Godin, Daniel Johnson, p. 324.

<sup>57</sup> Ibid., pp. 341-342.

<sup>58</sup> Ibid., p. 361 et Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal, 1991, pp. 298-302.

<sup>59</sup> Cité dans Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, p. 109.

<sup>60</sup> Pierre Godin, Daniel Johnson, p. 26.

« ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE »

• 17 •

l'opportunisme politique. Son appui au projet d'une république du Québec, par exemple, laisse entendre que le chef de l'Union nationale était probablement motivé aussi par une certaine dose de conviction<sup>61</sup>.

Peut-être Johnson était-il ambivalent quant à l'avenir du Québec simplement parce qu'il était prudent de tempérament ou que son cheminement personnel sur la question n'était pas achevé<sup>62</sup>?